

7	Situation familiale	Rapprochement de conjoints et autorité parentale conjointe : Bonifications suivant les types de vœu: 90,2 points pour les vœux commune 500,2 points pour les vœux "groupe de communes" 550,2 points pour les vœux département et ZR	550,2	550,2	500,2	90,2	NON																																									
		<p>Sont comptabilisés les années pendant lesquelles l'agent est en activité et dans une moindre mesure les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le conjoint</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2"></th> <th colspan="5">Congé parental ou disponibilité pour suivre le conjoint</th> </tr> <tr> <th>0 année</th> <th>1 année</th> <th>2 années</th> <th>3 années</th> <th>4 années et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th rowspan="5">Activité</th> <th>0 année</th> <td>0 point</td> <td>1/2 année 95 points</td> <td>1 année 190 points</td> <td>1 année et demi 285 points</td> <td>2 années 325 points</td> </tr> <tr> <th>1 année</th> <td>190 points</td> <td>1 année et demi 285 points</td> <td>2 années 325 points</td> <td>2 années et demi 420 points</td> <td>3 années 475 points</td> </tr> <tr> <th>2 années</th> <td>325 points</td> <td>2 années et demi 420 points</td> <td>3 années 475 points</td> <td>3 années et demi 570 points</td> <td>4 années 600 points</td> </tr> <tr> <th>3 années</th> <td>475 points</td> <td>3 années et demi 570 points</td> <td>4 années 600 points</td> <td>4 années 600 points</td> <td>4 années 600 points</td> </tr> <tr> <th>4 années et +</th> <td>600 points</td> <td>4 années 600 points</td> <td>4 années 600 points</td> <td>4 années 600 points</td> <td>4 années 600 points</td> </tr> </tbody> </table>									Congé parental ou disponibilité pour suivre le conjoint					0 année	1 année	2 années	3 années	4 années et +	Activité	0 année	0 point	1/2 année 95 points	1 année 190 points	1 année et demi 285 points	2 années 325 points	1 année	190 points	1 année et demi 285 points	2 années 325 points	2 années et demi 420 points	3 années 475 points	2 années	325 points	2 années et demi 420 points	3 années 475 points	3 années et demi 570 points	4 années 600 points	3 années	475 points	3 années et demi 570 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années et +	600 points	4 années 600 points	4 années 600 points
		Congé parental ou disponibilité pour suivre le conjoint																																															
		0 année	1 année	2 années	3 années	4 années et +																																											
Activité	0 année	0 point	1/2 année 95 points	1 année 190 points	1 année et demi 285 points	2 années 325 points																																											
	1 année	190 points	1 année et demi 285 points	2 années 325 points	2 années et demi 420 points	3 années 475 points																																											
	2 années	325 points	2 années et demi 420 points	3 années 475 points	3 années et demi 570 points	4 années 600 points																																											
	3 années	475 points	3 années et demi 570 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points																																											
	4 années et +	600 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points																																											
Bonification par enfant 100 points sont attribués par enfant à charge de moins de 18 ans au 1er septembre 2020 Bonifications par année de séparation 190 points accordés pour une année scolaire lorsque les conjoints sont affectés dans deux départements différents 325 points pour 2 ans 475 points pour 3 ans 600 points pour 4 ans et plus Sont comptabilisées les années pendant lesquelles l'agent est en activité et dans une moindre mesure les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le conjoint (nous consulter). Mutations simultanées entre conjoints : 30 points sur les vœux du type commune, groupement de communes 80 points sur les vœux du type département, académie, ZR ou toutes ZR de l'académie Rapprochement de la résidence de l'enfant : (R.R.E.) 150 points , pour les vœux de type commune ou plus larges, et 100 points par enfant à charge de moins de 18 ans au 31 août 2020		OUI	OUI	OUI	OUI	NON																																										
		OUI	OUI	NON	NON	NON																																										
		80	80	30	30	NON																																										
		OUI	OUI	OUI	OUI	NON																																										
TOTAL 2																																																	
CAS PARTICULIERS																																																	
9	Demande de réintégration : Après disponibilité, détachement ou mise à disposition : 1000 points accordés pour le vœu département correspondant à l'affectation précédente et pour le vœu académie (aucune restriction sur le type d'établissement).		1000	1000	NON	NON	NON																																									
	Après affectation sur poste adapté ou CLD : 1000 points accordés pour le vœu GéO et département correspondant à l'affectation précédente et pour le vœu académie (aucune restriction sur le type d'établissement).		1000	1000	1000	NON	NON																																									
	Après congé parental 1000 points accordés pour le vœu « commune » ou pour les vœux plus larges correspondant à l'affectation détenue antérieurement.		1000	1000	1000	1000	NON																																									
	Pour tous, 1000 points sur le vœu ZR correspondant à l'affectation précédente																																																
	Sortie volontaire d'un poste spécifique 300 points accordés pour le vœu GEO correspondant à la dernière affectation à titre définitif sur un poste « classique » antérieurement à la nomination sur un poste spécifique et pour le vœu GEO correspondant au poste spécifique.		NON	1000	300	NON	NON																																									
	1000 points accordés pour le vœu département correspondant à la dernière affectation à titre définitif sur un poste « classique » antérieurement à la nomination sur un poste spécifique et pour le vœu DPT correspondant au poste spécifique. 1000 points accordés pour le vœu ZRD correspondant à la dernière affectation à titre définitif sur un poste « classique » antérieurement à la nomination sur un poste spécifique et pour le vœu ZRD correspondant au poste spécifique. Bonification octroyée après 5 ans d'affectation à titre définitif sous réserve d'exercice effectif et continu sur le poste spécifique.																																																
Réaffectation après mesure de carte scolaire : Pour les agents affectés sur poste en établissement : 1500 points pour les vœux : ancien établissement ou établissement support du poste supprimé, commune, département correspondant, ZRD, ZRA et académie (aucune restriction sur le type d'établissement) Pour les agents affectés sur ZR : 1500 points pour le vœu ancienne ZR, 300 points pour le vœu tout poste dans le département de la ZR 1500 points pour vœu ZRA, 1500 points pour vœu ACA		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI																																										
		OUI	OUI	NON	NON	NON																																										
TOTAL 3																																																
VOTRE BAREME INTRA-ACADEMIQUE 2020 :																																																

